



Table ronde sur la violence sexuelle sur les campus

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

Mai 2021
Direction de l'égalité des femmes

New  Nouveau
Brunswick

Table ronde sur la violence sexuelle sur les campus
Direction de l'égalité des femmes

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Province du Nouveau-Brunswick
PO 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2945-4 (PDF : version anglais)
ISBN 978-1-4605-2946-1 (PDF : version français)

13394 | 2021.08 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Introduction

En décembre 2020, le gouvernement provincial a formé une table ronde pour se pencher sur la violence sexuelle sur les campus. Elle était animée par Tammy Scott-Wallace, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, également ministre responsable de l'Égalité des femmes, et par Trevor Holder, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.

Les membres de la table ronde étaient des représentantes et représentants des établissements postsecondaires publics (EPSP), des étudiantes et étudiants, des survivantes et survivants, des associations étudiantes et professorales ainsi que des services de soutien aux victimes d'agressions sexuelles de différents campus du Nouveau-Brunswick.

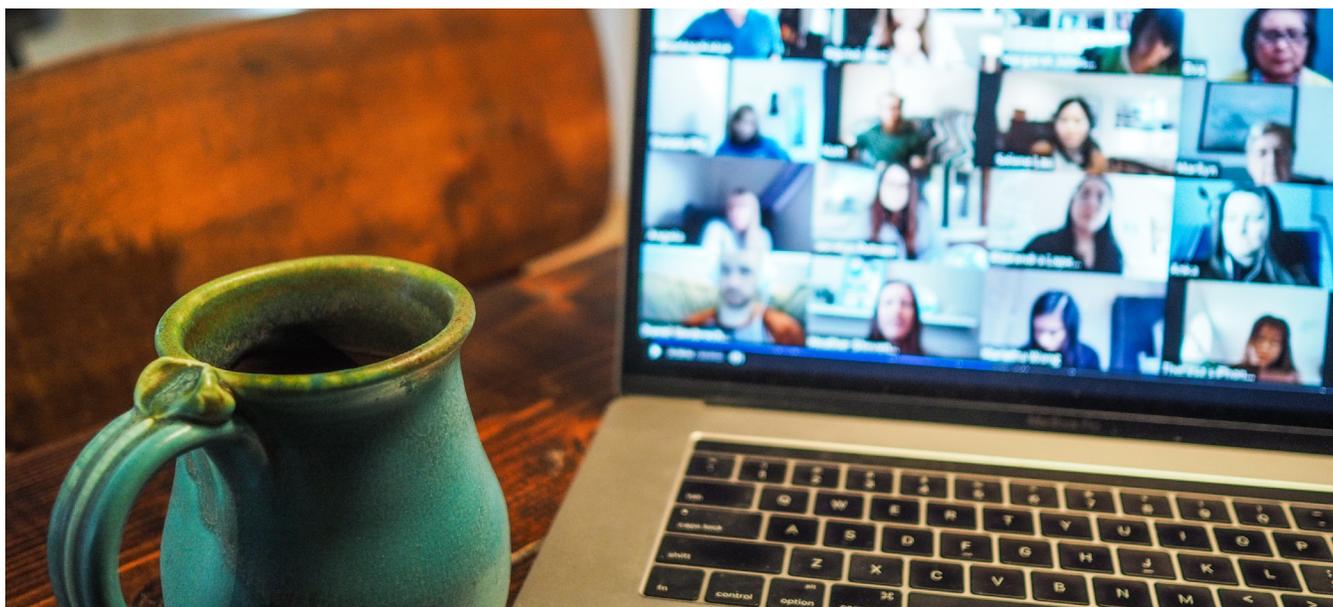
L'objectif de la table ronde était de donner l'occasion, grâce à un exercice de consultation, à des survivantes et survivants de violence sexuelle sur les campus de faire entendre leur voix et de trouver des mesures de prévention et d'intervention pour contrer la violence sexuelle dans les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick. Elle visait à susciter un changement significatif pour les survivantes et les survivants et à contribuer à réduire la violence sexuelle dans les communautés.

Séances de la table ronde

Plusieurs séances ont été animées par la ministre Mme Scott-Wallace et par le ministre M. Holder, ainsi que par des représentantes et représentants de leur ministère.

Dans un premier temps, il y a eu un forum pour les survivantes et survivants de violence sexuelle sur les campus le 27 janvier 2021. Le forum visait les objectifs suivants :

- entendre la voix des survivantes et survivants de la violence sexuelle et/ou d'une ou d'un représentant;
- déterminer les actions selon les besoins des personnes ayant vécu cette situation;
- informer la table ronde des administrateurs de campus, du gouvernement et des fournisseurs de services des questions relatives à la violence sexuelle sur les campus.



Ensuite, le 22 février 2021, il y a eu une réunion virtuelle avec des représentantes et représentants des associations étudiantes et professorales, des services de soutien aux victimes d'agressions sexuelles de différents campus et de Violence sexuelle Nouveau-Brunswick (VSNB) pour discuter de la violence sexuelle sur les campus.

Enfin, le 30 mars 2021, il y a eu une réunion virtuelle avec les directions des établissements postsecondaires publics du Nouveau-Brunswick.

Étaient représentés à cette rencontre : l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), l'Université de Moncton (UdeM), l'Université St. Thomas (STU), l'Université Mount Allison (MTA), le New Brunswick Community College (NBCC), le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB), le New Brunswick College of Craft and Design (NBCCD) et le Collège de technologie forestière des Maritimes (MCFT).

Résumé

Les sections suivantes résument les discussions sur les principaux thèmes de la table ronde. Ils ont été divisés en cinq catégories : prévention et sensibilisation; éducation et formation; intervention; politiques, recherche et évaluation; et collaboration.

PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

- La question de la violence sexuelle sur les campus devrait être une priorité pour les établissements.
- L'instauration de mesures de sécurité pour contrer la violence sexuelle fait bonne réputation aux établissements.
- Les établissements postsecondaires publics (Les EPSP) devraient être responsables de la sécurité de la population étudiante. Les directions d'établissements devraient veiller aux intérêts des survivantes et survivants.
- Les EPSP doivent composer avec différentes réalités : certains sont en région, d'autres n'ont pas de résidences ou n'offrent pas de sports organisés, d'autres encore ont une clientèle plus variée (étudiantes et étudiants d'âges mixtes, taille de la population étudiante).
- La violence sexuelle est un problème de société qui nécessitera des efforts importants ainsi que des ressources humaines et financières.
- L'intervention face à la violence sexuelle évolue. Les EPSP s'efforcent d'adopter les pratiques exemplaires les plus récentes.
- Les politiques sur la violence sexuelle doivent comporter des volets de sensibilisation et d'éducation.
- Des intervenantes en violence à caractère sexuel sur les campus peuvent organiser des activités de prévention et de sensibilisation pour les étudiantes et étudiants.
- Il a été recommandé de faire une place aux étudiantes et étudiants, aux survivantes et survivants au sein de la table ronde. Ces derniers étant au cœur du processus, leur point de vue est important au moment de formuler des recommandations.

ÉDUCATION ET FORMATION

- Les politiques sur la violence sexuelle doivent comporter un volet de formation.
- Tout le personnel des campus doit recevoir de la formation sur le protocole à suivre en cas de divulgation de la violence sexuelle et sur la façon de protéger les survivantes et survivants pendant le processus.
- La formation devrait être offerte à toute la population du campus : le corps professoral, le personnel de soutien, le personnel médical, les chefs de département, la direction, les étudiantes et étudiants, les associations, les conseillers résidents, gérants et assistants-gérants, les équipes sportives, la sécurité/police du campus. Elle devrait aborder des sujets comme les traumatismes, l'intervention en cas d'agression sexuelle, être témoins, le consentement, les politiques en matière de violence sexuelle- la réaction à un dévoilement, les enquêtes et les décisions.
- Il faut donner de la formation aux nouveaux étudiantes et étudiants.
- L'éducation et la formation sont essentielles à la prévention et aux changements de comportements et d'attitude.



- Il est important de former les jeunes à la notion de consentement.
- Des intervenantes en violence à caractère sexuel et des organismes communautaires pourraient organiser des activités de prévention et de sensibilisation pour les étudiantes et étudiants sur les campus.
- La formation par les pairs est essentielle.

INTERVENTION

- Le manque de soutien, de services et de ressources peut avoir des répercussions néfastes à long terme sur les survivantes et survivants.
- La violence sexuelle existe à l'extérieur des murs et des limites des campus, mais elle peut tout de même avoir des conséquences sur les établissements.
- Les survivantes et survivants de violence sexuelle sur les campus s'attendent à ce que leur établissement réagisse promptement et efficacement à un dévoilement et leur offre rapidement des services.
- Le traitement des plaintes formulées aux établissements doit être amélioré (processus d'enquête et de décision rapides).
- Les agresseurs doivent faire l'objet de sanctions appropriées. À cause des longs délais dans le système judiciaire, les agresseurs ont le temps de quitter le campus pour diverses raisons (obtention du diplôme, abandon, changement d'établissement) avant d'avoir été sanctionnés par l'établissement.
- Les agresseurs ne font pas l'objet d'un suivi. Les incidents de violence sexuelle ne sont pas consignés dans leur dossier d'étudiant.
- Ce sont les auteurs de violence sexuelle qui devraient devoir modifier leur quotidien plutôt que les survivantes et survivants (ex. changer de cours ou de résidence).
- Il devrait y avoir un processus de traitement des plaintes uniforme et transparent.
- Les ramifications légales et judiciaires pour les établissements sont complexes.
- L'instauration de processus de signalement à la police et sur le campus parallèles serait avantageuse pour les survivantes et survivants.
- Il peut s'avérer problématique d'avoir deux processus d'enquête en parallèle. Les enquêtes réalisées par les établissements sont parfois suspendues s'il y a une enquête policière en cours ou en attente.
- Il est difficile de concilier les droits des agresseurs et les droits et les besoins des survivantes et survivants.
- Certaines idées fausses subsistent, comme la nécessité de déposer une plainte officielle pour qu'une enquête ait lieu sur le campus, ce qui décourage des survivantes et survivants de faire un signalement.
- À la réception d'une divulgation, il y a un devoir de diligence. Il faut tenir compte des traumatismes et prodiguer des soins et éviter de blesser davantage la personne.
- Il faut offrir un soutien et de la formation selon une approche tenant compte des traumatismes et axée sur les survivantes et survivants. Il faut aussi une amélioration continue.
- Les incidents de violence sexuelle peuvent être très difficiles pour les établissements. Les processus pour traiter un incident peuvent être longs et monopoliser beaucoup de temps et de ressources.
- Certains EPSP jugent ne pas disposer de suffisamment de ressources humaines et financières pour bien accompagner les étudiantes et étudiants.

POLITIQUES, RECHERCHE ET ÉVALUATION

- Les politiques sur la violence sexuelle sur les campus sont relativement récentes. Pour certains aspects, il peut être difficile pour la population étudiante de trouver des ressources et du soutien.
- La majorité des EPSP sont dotés d'une politique distincte sur la violence sexuelle, incluant toutes les universités.
- Les politiques sur le sujet ne sont pas garantes de la sécurité et peuvent décourager les signalements.
- Les EPSP doivent s'investir dans l'élaboration de politiques sur la violence sexuelle, leur mise en œuvre et leur suivi. L'élaboration d'une politique-cadre pour tous les établissements simplifierait le partage de ressources.
- Les politiques sur la violence sexuelle doivent tenir compte des traumatismes et des pratiques exemplaires nationales et provinciales; être appliquées uniformément et être objectives pour toutes les parties; et faire l'objet d'un examen périodique par un tiers indépendant objectif.
- Il est essentiel de se doter de politiques et de procédures claires et d'adopter des stratégies de promotion, de mise en œuvre et d'application.
- Dans un souci de transparence, certains EPSP publient des rapports annuels.
- La plupart des EPSP revoient régulièrement leurs politiques sur la violence sexuelle.
- Parmi les méthodes utilisées par les EPSP pour contrer la violence sexuelle sur leur campus, notons : le recours à des firmes de consultants externes ou à un tiers pour revoir et commenter leurs politiques; la consultation de spécialistes du domaine; le recours à des organismes communautaires pour donner du soutien; la publication de rapports sur les incidents; la formation de groupes de prévention sur le campus, de comités spéciaux et de comités consultatifs auprès du recteur.
- L'approche des trois campus de Fredericton a été qualifiée de pratique exemplaire. Elle repose sur la collaboration et les partenariats. Cette approche favorise l'uniformité. Les plus petits campus de Fredericton profitent aussi de cette approche ainsi que du soutien de la police et des organismes communautaires.
- Déjà, les EPSP font preuve de leadership dans la lutte contre la violence sexuelle sur les campus.
- Nous avons besoin de différents points de vue, car ce travail est nuancé et il existe des préjugés inconscients dans le système.
- Il faut faire plus de recherche sur la formation tenant compte des traumatismes et sur la manière de mesurer les compétences, la fréquence, la cohérence et les paliers d'action appropriés.
- Il existe déjà des documents et des modèles qui peuvent orienter les travaux : Le courage d'agir : élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire, Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements postsecondaires dans les provinces canadiennes (2019), des documents préparés par l'Université Western et le modèle de la Nouvelle-Écosse. Ces documents peuvent servir à l'établissement de pratiques exemplaires.

COLLABORATION

- La collaboration est primordiale tout comme le partage de services, de ressources et de connaissances.
- Il faut créer des postes d'intervenantes en violence à caractère sexuel et d'autres personnes-ressources indépendantes des établissements pour contrer la violence sexuelle sur les campus. Il est recommandé d'augmenter le nombre de ces postes dans chaque EPSP.
- Les organismes communautaires sont une ressource auprès des EPSP. Les organismes autonomes peuvent offrir une certaine objectivité.
- Les partenariats entre ces organismes et les EPSP permettent d'améliorer les services et d'en partager les coûts, de partager les ressources et la formation, et d'offrir des espaces sûrs où les survivantes et survivants peuvent se confier et guérir.
- Les intervenantes en violence à caractère sexuel jouent un rôle important en aidant les survivantes et survivants à se retrouver dans les différents processus et mécanismes de signalement.
- Il est important de penser aux régions rurales. Par exemple, le Programme de soins aux victimes d'agression sexuelle (SANE) n'est pas disponible dans certains secteurs ruraux (à Sackville).
- Les examens de consultation et les rapports provisoires des EPSP peuvent orienter la table ronde.
- Le gouvernement du Nouveau-Brunswick pourrait faciliter les échanges entre les établissements, les forces de l'ordre, les organismes de soutien et les organismes communautaires. Les EPSP ont également la responsabilité de s'attaquer à ce problème.



Idées pour aller de l'avant

La prochaine section présente un survol des idées soulevées lors des différentes discussions de la table ronde.

- Miser sur la contribution des survivantes et survivants dans les prochains travaux de collaboration.
- Tirer profit de la contribution des personnes-ressources formées pour tenir compte des traumatismes, des intervenants et des juristes dans les prochains travaux.
- Assurer une plus grande implication des intervenantes en violence à caractère sexuel et de l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick dans les travaux de la table ronde et leur donner l'occasion de rencontrer les administrations des EPSP.
- Augmenter le nombre d'intervenantes en violence à caractère sexuel sur les campus et de personnes-ressources indépendantes des établissements .
- Adopter des politiques sur la violence sexuelle claires et transparentes, appliquées uniformément et faisant l'objet d'un examen périodique par un organisme indépendant.
- Offrir des formations obligatoires à toute la population du campus pour améliorer les procédures de signalement et de divulgation et pour prévenir et les violences sexuelles et y répondre.
- Mettre sur pied des initiatives de prévention et de sensibilisation sur le consentement et sur les changements de comportements et d'attitudes.
- Établir un processus de signalement anonyme ou éliminer l'obligation, dans les politiques de signalement actuelles, de nommer la survivante ou le survivant.
- Améliorer l'accessibilité aux soins de santé tenant compte des traumatismes et adaptés à la communauté LGBTQ2+, aux soins de santé génésique, aux services d'avortement, aux services de santé mentale, aux programmes communautaires d'infirmières examinatrices en cas d'agression sexuelle (SANE).
- Accroître l'accès de toutes les régions au programme SANE.
- Élargir la portée de VSNB à tous les EPSP de la province à titre d'organisme communautaire indépendant ayant une expertise sur la question.
- Organiser une activité visant à mettre en commun les idées, les ressources et les pratiques exemplaires.
- Réunir les ministères concernés pour discuter des politiques et des mesures législatives sur les processus de signalement.
- Miser sur la collaboration entre tous les EPSP. Les économies d'échelle aideront les petits établissements.
- Trouver de nouvelles ressources et de nouvelles sources de financement.
- Fournir le soutien d'experts demandé par les EPSP pour valider les politiques et les procédures. La contribution d'un intervenant objectif du gouvernement serait bénéfique.
- Élargir le regroupement des trois campus de Fredericton pour inclure le NBCCD et le MCFT ce qui aidera ces petits établissements.
- Publier annuellement des rapports annuels sur la violence sur les campus.

Prochaines étapes

La prochaine étape sera de former un groupe de travail qui se penchera sur cette question de façon collaborative. Ce groupe de travail :

- sera formé au printemps et devra cerner les principaux problèmes, élaborer un plan d'action triennal pour s'y attaquer dès novembre 2021 et dresser un plan pour donner suite aux recommandations et aux mesures proposées par la table ronde pour contrer la violence sexuelle sur les campus;
- sera composé de représentantes et représentants du gouvernement, des établissements d'enseignement postsecondaire publics et des intervenantes et intervenants représentantes et représentants les survivantes et survivants, les étudiantes et étudiants, le corps professoral et les organismes de soutien en matière de violence sexuelle;
- comportera un processus pour faire appel aux survivantes et survivants de violence sexuelle sur les campus;
- se penchera sur les rapports sommaires issus de la table ronde; et
- examinera les documents de référence nécessaires afin de bien saisir la portée du problème.

